

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 1110<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Mercredi 4 octobre 1967,  
à 10 h 45



**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
<i>Déclarations générales (suite)</i> .....	13

*Président:* M. Jorge Pablo FERNANDINI  
(Pérou).

DECLARATIONS GENERALES (suite)

1. M. BEAULIEU (Haïti) dit que son pays s'est heurté ces dernières années à de graves difficultés d'ordre économique. Haïti a été envahie par des troupes mercenaires, son industrie touristique et l'assistance extérieure dont il bénéficie ont été mises en péril par une publicité mensongère; enfin Haïti a subi de graves dommages causés par des cyclones et des ouragans. En de nombreuses occasions, on a fait preuve, lors de l'attribution d'assistance, de discrimination à l'égard du Gouvernement haïtien qui n'en reste pas moins déterminé, cependant, à assurer un avenir meilleur à sa population.

2. Le Gouvernement haïtien a l'intention de résoudre ses problèmes économiques et sociaux grâce à des programmes visant principalement: à supprimer les injustices sociales causées par l'inégalité sur le plan économique; à établir une infrastructure économique solide en accordant une importance particulière à la production d'énergie, aux transports et aux communications; à accroître le volume et à améliorer la qualité de la production agricole; à encourager les investissements tant étrangers que nationaux dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture; à organiser et à protéger le commerce intérieur et extérieur; à améliorer en priorité la santé publique et l'enseignement et, notamment, à éliminer l'analphabétisme; à promouvoir une coopération avec toutes les nations libres du monde. Grâce à ces efforts, Haïti espère mettre définitivement fin à son asphyxie économique actuelle; cela n'ira pas sans nécessiter le retrait de certains privilèges et imposer à tous des sacrifices, mais la population est prête à accorder sa coopération afin de s'assurer un avenir meilleur.

3. Le Gouvernement haïtien accueillera avec satisfaction toute occasion de coopérer de façon féconde avec d'autres nations sur la base du respect mutuel. Il partage les préoccupations des autres pays en voie de développement: comme eux, il souhaite une libéralisation du commerce, une stabilisation des prix des matières premières et la création de nouveaux marchés pour ces produits. Toute assistance au développement, quelle qu'en soit la provenance, sera accueillie avec satisfaction par Haïti; cependant, étant donné sa situation géographique, historique

et politique, une grande partie de l'aide que reçoit ce pays provient des Etats-Unis.

4. Une grande partie des tensions politiques actuelles est due à la situation économique qui existe dans le monde; ce n'est que lorsque tous les membres de la communauté internationale, au lieu de rivaliser pour acquérir davantage de prestige international, se montreront déterminés à aider les nations dont la population tente de briser le cercle vicieux de la pauvreté, qu'une ère nouvelle de paix s'ouvrira.

5. M. NEDIVI (Israël) fait observer qu'il est significatif que, pour la première fois dans l'histoire de la Deuxième Commission, il y a moins de points à l'ordre du jour que lors de la session précédente. Dans le passé, le volume et la complexité des travaux de la Deuxième Commission se sont accrus chaque année au fur et à mesure qu'apparaissaient de nouveaux pays indépendants en voie de développement auxquels se posaient des problèmes économiques presque insolubles. La création de nouvelles institutions des Nations Unies destinées à répondre à ces besoins amène la Commission à consacrer une grande partie de son temps à l'examen des rapports présentés par ces nouveaux organismes; en conséquence, le représentant d'Israël est pleinement d'accord sur la nécessité de mettre l'accent sur les fonctions de direction et de décision de la Commission.

6. Les problèmes du développement constituent encore la préoccupation principale de la Commission. Quelle que soit la valeur de l'affirmation selon laquelle la Décennie des Nations Unies pour le développement a échoué parce que ses objectifs n'avaient pas été clairement définis, il est évident que la seule planification nationale ou même les efforts concertés de plusieurs nations ne suffiront jamais à réduire l'écart entre les nations en voie de développement et les nations modernes: seule une communauté d'intérêts entre toutes les nations peut apporter un remède au sous-développement. L'expérience de la première Décennie du développement a montré, en outre, qu'il était discutable d'attribuer une telle importance à la croissance économique et, notamment, à la croissance économique nationale. Les objectifs visés dans ce domaine ont donné, dans les pays en voie de développement, une acuité intolérable aux besoins de ressources et aux difficultés de les obtenir; de plus, les objectifs adoptés pour la première Décennie n'étaient adaptés ni aux besoins véritables des pays en voie de développement ni aux possibilités d'assistance des nations développées.

7. D'autre part, les causes du sous-développement varient d'un pays à l'autre et dépendent de facteurs historiques, géographiques, climatiques et autres. C'est donc une erreur grave de considérer de façon

simpliste le développement comme un processus uniforme par lequel passent tous les pays afin d'arriver au stade où ils peuvent assurer eux-mêmes leur croissance. Il semble bien que l'on reconnaisse enfin la nécessité de diversifier les objectifs et les buts.

8. Même s'il était possible d'atteindre l'objectif d'un taux de croissance de 5 p. 100, l'obtention des ressources nécessaires continuerait de constituer un problème fondamental. La formation de capital dans les pays industrialisés dispensateurs d'aide est fonction de l'accroissement de la productivité et de la demande de produits de consommation. Ainsi, seule l'épargne disponible après qu'ont été effectués les investissements nécessaires à la croissance de la société industrialisée elle-même peut être transférée aux pays en voie de développement. On prévoit que le montant des investissements nécessaires dans les sociétés industrielles s'accroîtra dans les années à venir, ce qui réduira encore la marge disponible pour la fourniture d'assistance. Par ailleurs, étant donné les conditions auxquelles obéit l'expansion économique, il est douteux que les pays en voie de développement puissent un jour rattraper les pays industrialisés.

9. La délégation israélienne estime que le temps est venu de réexaminer et, peut-être, de modifier radicalement les conceptions fondamentales d'après lesquelles ont été élaborées jusqu'à présent les solutions proposées aux problèmes du développement. Tout effort concerté en vue d'aboutir à une modification de la situation internationale doit porter sur le sous-développement lui-même et non viser uniquement à la croissance économique des pays en voie de développement car celle-ci n'est que l'un des aspects de la politique à appliquer. Peu de pays en voie de développement peuvent espérer, et encore cela n'est pas sûr, échapper au cercle vicieux de la pauvreté sans aide extérieure: la situation des pays en voie de développement exige la concentration, l'administration et l'utilisation de toutes les ressources disponibles pour le bien commun comme pour celui de chacun. Certains intérêts et droits nationaux légitimes ne doivent certes pas être sacrifiés aux intérêts généraux mais il est indispensable d'opérer une mise en commun des ressources. La coopération régionale constitue un pas dans cette direction, mais le succès ne pourra être obtenu que si le volume total des ressources internationales est concentré sur un front étroit, en particulier dans les domaines de l'activité humaine qui ont une portée universelle.

10. Ainsi l'attribution de ressources, même limitées, aux activités scientifiques et techniques est assurée de donner des résultats féconds. Le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a recommandé d'effectuer des investissements au bénéfice d'efforts de recherche spéciaux car il estime que c'est le meilleur moyen d'instituer une communauté internationale d'intérêts. Il est donc regrettable que le Conseil économique et social, tout en approuvant des arrangements concernant plusieurs programmes utiles, n'ait pas institué un programme de recherches concerté, notamment sur la production et l'utilisation des protéines comestibles.

11. Il faut également mettre en commun les ressources internationales disponibles pour financer les échanges commerciaux entre pays en voie de développement. Certaines études du Conseil du commerce et du développement prouvent que les difficultés qui existent en matière de paiement entre ces pays pourraient être surmontées grâce à un accord de compensation mondial conclu entre tous les pays en voie de développement dans lequel serait prévu un "volant de manœuvre" financé et garanti à la fois par les pays développés et par les pays en voie de développement. On pourrait se prémunir contre le risque pour les pays participants les plus faibles d'accumuler des dettes dont le montant ne pourrait être compensé par leurs exportations en instituant un système de souscriptions régulières de fonds d'assistance, ce qui n'impliquerait pas nécessairement un engagement illimité des pays industrialisés, car le montant des dettes encourues par un pays en voie de développement particulier ne pourrait pas dépasser le montant de sa souscription initiale. Les fonds d'aide investis dans ce système auraient une double valeur: ils permettraient d'encourager l'achat de biens par les pays en voie de développement et constitueraient en même temps l'équivalent d'une subvention pour le remboursement des dettes contractées par les participants les plus défavorisés.

12. L'institution d'une communauté internationale d'intérêts pourrait également avoir pour résultat une réimplantation, dans les zones sous-développées, de grandes entreprises dont les caractéristiques techniques et le pouvoir d'achat auraient dans l'immédiat une plus grande importance que leur production. Si les Nations Unies devaient décider de recommander un investissement direct dans l'avenir de la communauté des nations, la délégation israélienne estime que l'une des formes que cet investissement pourrait prendre serait qu'un petit pourcentage, peut-être 1 p. 100, de toute aide soit réservé à des programmes de recherche scientifique recommandés par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et administrés par un organisme des Nations Unies. En fait, la délégation israélienne est d'avis que le principe selon lequel la meilleure façon d'accélérer le rythme du développement réside dans l'institution d'une communauté internationale d'intérêts économiques et scientifiques doit être inclus dans toute la charte du développement qui pourrait être envisagée pour l'avenir.

13. Le développement, comme la paix, constitue un tout indivisible. Les pays qui hypothèquent leur avenir en effectuant de lourdes dépenses militaires avec l'intention avouée de faire la guerre portent, dans bien des cas, également préjudice aux autres pays. Des occasions se présentent maintenant de marquer un temps d'arrêt et de se demander si un tel gaspillage est justifié; il faut espérer que l'on ne laissera pas échapper ces occasions.

14. M. HOO (Chine) dit que si, en 1966, le taux de croissance de l'économie mondiale a légèrement dépassé l'attente, il n'a toutefois pas été suffisant pour résoudre les problèmes à long terme qui se posent aux pays en voie de développement. Le passif de ces pays augmentant rapidement, le taux d'accrois-

sement de leurs exportations n'a pas suffi à entraîner un accroissement des investissements; les transferts au titre de l'assistance ont été moindres que l'année précédente et de nombreux pays en voie de développement se sont trouvés aux prises avec des difficultés de balance des paiements par suite d'une baisse des prix de leurs exportations de produits primaires et d'une hausse des prix des biens d'équipement et des denrées alimentaires de base qu'ils importent des pays développés. Si l'effondrement général des prix des produits de base persiste, 1967 et 1968 seront des années extrêmement difficiles pour les pays en voie de développement.

15. La question des prêts d'assistance a également affecté l'économie des pays en voie de développement. Le 25 septembre 1967, le Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a lancé un avertissement en déclarant que, si les conditions de l'assistance n'étaient pas assouplies, l'aide extérieure aux pays en voie de développement menaçait d'être entièrement absorbée par les remboursements d'emprunts déjà contractés; il a ajouté que les deux tiers des capitaux reçus au titre de l'assistance servaient déjà à rembourser des dettes antérieures et que, dans le cas de certains pays dispensateurs d'aide, les transferts nets de capitaux étaient déjà réduits à zéro. Il importe donc que les pays développés envisagent d'octroyer des prêts plus souples et de faciliter les conditions d'assistance afin de favoriser le développement économique des pays en voie de développement.

16. Les pays bénéficiaires, en revanche, doivent s'efforcer d'utiliser l'aide étrangère à bon escient. Grâce à une planification gouvernementale minutieuse et à une croissance économique saine, l'aide économique généreuse que Taiwan a reçue des Etats-Unis pendant plus de dix ans a pris fin en juin 1965. L'économie de Taiwan a continué de s'accroître sans cette assistance; en effet, en 1966, le produit national brut a augmenté de 7,3 p. 100 par rapport à l'année précédente et le revenu national brut de 6,8 p. 100.

17. S'il est vrai que l'industrialisation est indispensable au développement économique, il n'en reste pas moins que la clef de voûte de l'économie de la plupart des pays en voie de développement est toujours l'agriculture. Grâce à une application efficace des programmes de réforme agraire, la production agricole de Taiwan atteint, depuis 1953, un taux de croissance annuel de 6 p. 100. Le Gouvernement de Taiwan est prêt à faire profiter d'autres pays de l'expérience qu'il a acquise en améliorant la quantité et la qualité de la production agricole et il est disposé à coopérer avec les pays amis.

18. Les investissements étrangers représentent un autre facteur qui peut avoir une incidence importante sur le développement économique des pays en voie de développement. Ils permettent l'industrialisation de l'économie de ces pays ainsi que la diversification de leurs échanges commerciaux et stimulent leurs exportations, améliorant ainsi leur balance des paiements. Toutefois, une stabilité politique, sociale et monétaire, une main-d'œuvre disponible, des matières premières accessibles et des lois modérées sont les conditions indispensables d'un climat favorable à ces investissements. A Taiwan, les

investissements étrangers sont encouragés et protégés par des réglementations favorables. De 1960 à 1966, plus de 157 millions de dollars des Etats-Unis ont été investis ainsi que plus de 58 millions de dollars de capitaux appartenant à des Chinois de l'étranger et le total des capitaux étrangers et chinois de l'extérieur investis au cours des six premiers mois de 1967 s'est élevé à plus de 40 millions de dollars.

19. Le tourisme est un autre facteur essentiel de la croissance économique des pays en voie de développement. La désignation de 1967 comme Année internationale du tourisme [résolution 2148 (XXI) de l'Assemblée générale] a été une réalisation d'importance, mais il est évident que c'était là un point de départ et non une fin en soi; en effet, il faudra développer le tourisme grâce à une coopération accrue des Etats Membres sur le plan tant régional qu'international. Pour favoriser le tourisme, le gouvernement a créé le Bureau du tourisme de Taiwan ainsi que l'Association des touristes à Taiwan. Au cours des six premiers mois de 1967, le pays a reçu 115 000 touristes, ce qui représente une augmentation de 37 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1966. Le tourisme et les investissements étrangers sont des domaines dans lesquels l'ONU occupe une position de choix pour aider les Etats Membres grâce à ses programmes de développement.

20. M. Hoo se déclare convaincu que la Commission, qui a tant fait par le passé pour supprimer les injustices économiques et sociales, sera en mesure de faire encore davantage pour réduire l'écart qui sépare les pays développés des pays en voie de développement.

21. Selon M. HARRIMAN (Nigéria), l'écart grandissant entre les pays économiquement avancés et les pays en voie de développement constitue un problème extrêmement grave. Bien que l'activité économique mondiale ait constitué de progresser au cours de 1966 et au début de 1967, il n'y a guère d'espoir que les objectifs modestes fixés pour la première Décennie des Nations Unies pour le développement soient atteints. En 1966, les pays développés à économie de marché ont encore augmenté leur production totale de 5 p. 100, en valeur réelle, alors que, dans les pays en voie de développement, l'augmentation du produit intérieur brut combiné est tombée de 4 p. 100 en 1965 à 3 p. 100 environ en 1966. Néanmoins, il convient de reconnaître que certains pays en voie de développement ont accru de façon sensible leur produit intérieur. En 1966, malgré des tensions politiques internes, le Nigéria, qui a atteint pendant les années 1960 l'objectif de 5 p. 100, a vu ses exportations augmenter de 12 millions de livres et ses importations de 4 millions de livres.

22. La Commission devrait faire l'inventaire des facteurs qui influencent le taux de croissance des pays en voie de développement et faire porter ses efforts sur les domaines où une action urgente s'impose. On ne peut pas dire que l'ONU soit mal équipée pour aider les pays en voie de développement; en effet, au cours des dernières années, sont apparus de nouveaux concepts et de nouvelles attitudes en matière de coopération économique internationale et

de nombreux aspects du développement sont maintenant confiés à des organisations spécialisées telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Il y a lieu d'orienter ces nouvelles organisations de façon qu'elles puissent aider au maximum les pays en voie de développement et de reviser ou stimuler les organisations plus anciennes.

23. On a parfois prétendu que la croissance économique des pays en voie de développement dépend essentiellement de la planification gouvernementale aux fins de mobiliser à l'échelon national les ressources humaines et naturelles, d'une réforme des institutions, de structures administratives modernes et de la transformation radicale des sociétés traditionnelles. Certes, il ne fait plus de doute que les pays moins favorisés sont responsables au premier chef de leur propre développement; cependant le succès de leurs efforts dépend dans une large mesure d'une aide suffisante fournie par les pays développés à des conditions acceptables. Les pays développés ne semblent pas décidés politiquement à aider les pays en voie de développement à modifier leur déplorable situation économique. En 1966, ils ont consacré à l'assistance au développement un pourcentage moindre de leur produit national brut qu'en 1960. Pourtant, le problème des ressources extérieures reste brûlant, notamment pour les pays qui doivent importer la plupart de leurs biens d'équipement; aussi le ralentissement de l'assistance financière de l'étranger est-il l'un des principaux facteurs qui freinent le taux de croissance des pays en voie de développement.

24. Il arrive souvent que les ressources mises à la disposition des pays en voie de développement soient fournies à des conditions défavorables. Le service croissant de la dette extérieure de ces pays est encore alourdi du fait que le pourcentage d'aide fournie sous la forme de dons qui était de 50 p. 100 en 1962 est tombé à environ 40 p. 100 en 1965. Il est donc clair que les ressources destinées au développement devraient être fournies à des conditions plus libérales. Toutefois, la délégation nigérienne sait bien qu'aucun financement extérieur ne saurait remplacer les efforts nationaux et que certains des pays fournisseurs d'aide extérieure connaissent des difficultés de balance des paiements.

25. Il convient de louer le Conseil du commerce et du développement pour ses efforts en vue d'éliminer les entraves d'ordre commercial à la croissance économique accélérée des pays en voie de développement. Malheureusement, en ce qui concerne l'élimination des barrières douanières qui permettrait une participation accrue de ces pays aux échanges mondiaux, depuis la première session de la CNUCED de 1964, les progrès ont été étonnamment lents. Or, la conclusion d'accords internationaux sur chaque produit de base reste une nécessité impérieuse; les pays développés n'ont guère pris de mesures pour libéraliser les échanges et la conception de l'amélioration nécessaire de l'accès aux marchés des exportations de produits de base des pays en voie de développement grâce à une réduction ou à l'amélioration des barrières douanières, des restrictions quantitatives

et des taxes intérieures est restée sur le plan purement théorique.

26. Le volume de l'assistance étrangère est de plus en plus insuffisant, les conditions de cette assistance ne sont pas assez libérales et le taux d'accroissement des exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement s'est révélé décevant. Quoi qu'il en soit, la CNUCED n'a pas été un échec total, car la création du Conseil du commerce et du développement et de ses commissions, les études qui ont été entreprises sur les problèmes d'ordre commercial qui se posent aux pays en voie de développement et la conclusion de la Convention relative au commerce de transit des pays sans littoral et de quelques accords commerciaux sont autant de réalisations concrètes.

27. C'est dans ce contexte qu'il faut envisager la portée de la deuxième Conférence sur le commerce et le développement. On devrait s'efforcer d'arriver à des résultats pratiques et à des arrangements concrets par voie de négociation — dans tous les cas où ceci est possible — en mettant l'accent sur certains problèmes sélectionnés. A la cinquième session du Conseil du commerce et du développement, le Secrétaire général de la CNUCED a très justement suggéré que la deuxième Conférence pourrait porter son attention sur des problèmes d'ordre commercial et financier qui semblent avoir atteint le stade où un accord sur la manière de les aborder et de leur donner une solution concrète est possible. Parmi les problèmes dont l'examen pourrait maintenant porter des fruits, on compte l'accès des produits primaires aux marchés des pays industrialisés grâce à la conclusion d'accords internationaux sur les produits de base, etc., l'octroi de préférences pour les produits manufacturés et semi-finis exportés par les pays périphériques, le financement complémentaire, le financement des stocks régulateurs et les relations commerciales entre pays en voie de développement. La délégation du Nigéria espère que tous les pays qui participent aux consultations relatives à l'accord sur le cacao contribueront à la réalisation de l'espoir, exprimé par le Secrétaire général de la CNUCED, qu'une conférence sur le cacao pourrait être convoquée avec des chances raisonnables d'aboutir, avant la deuxième Conférence. La réunion ministérielle du groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement qui aura lieu à Alger et les prochaines réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques pourraient contribuer à la réussite de la deuxième Conférence si elles fondaient leurs travaux sur l'ordre des priorités qui a été fixé; ce faisant, elles aideraient à éviter une confrontation à la deuxième session de la CNUCED à New Delhi et mettraient la Conférence en mesure de poser les fondements de plusieurs accords.

28. Toutefois, en dernière analyse, la deuxième session de la CNUCED ne sera couronnée de succès que si elle parvient à établir, dans ses travaux, une échelle des priorités. A la cinquième session du Conseil du commerce et du développement, le Président a très justement et nettement défini trois objectifs que devrait se donner la Conférence, à savoir: une nouvelle évaluation de la situation économique et de ses incidences sur l'application des

recommandations faites par la CNUCED à sa première session<sup>1/</sup>; l'ouverture de négociations sur des problèmes pour la solution desquels une action est maintenant possible et un débat sur les problèmes à long terme et sur le meilleur moyen de les aborder dans un esprit constructif.

29. Les pays en voie de développement espèrent aussi que, sur le plan international, l'action entreprise en faveur du développement industriel sera accélérée et ils fondent de grands espoirs sur l'ONUDI. A sa première session, le Conseil du développement industriel a mis au point, à l'intention de l'ONUDI, des directives constructives, donnant priorité aux activités opérationnelles et suggérant que les activités de recherche soient réduites au minimum, bien que la recherche soit, dans une certaine mesure, nécessaire à la solution des problèmes d'ordre industriel. L'ONUDI devrait concentrer son attention sur les problèmes fondamentaux de l'industrialisation, étant donné qu'on ne peut pas demander aux pays en voie de développement d'accroître leurs échanges mutuels de produits manufacturés et semi-finis, alors que leurs industries sont soit inexistantes, soit incapables de soutenir la concurrence des industries des pays développés.

30. Toutefois, pour l'ONUDI, l'épreuve déterminante sera la mesure dans laquelle elle pourra établir avec succès des contacts avec les gouvernements des pays en voie de développement, ces contacts étant le seul moyen, pour elle, d'accorder l'attention nécessaire à la réalisation et au contrôle ultérieur de projets et programmes industriels. Ces contacts pourraient être établis, soit par des missions envoyées sur place, soit par d'autres moyens. Il est encourageant de noter qu'à la quarante-troisième session du Conseil économique et social, le Directeur exécutif de l'ONUDI a déclaré qu'on avait établi un réseau de représentants sur le terrain chargés d'agir en tant que conseillers auprès des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), chaque représentant de l'ONUDI étant attaché à un groupe de pays en voie de développement et étant chargé de la liaison avec la commission économique régionale intéressée.

31. Les préparatifs en vue du Colloque international sur le développement industriel ont atteint le stade où tout nouvel ajournement du Colloque réduirait considérablement son efficacité en tant que moyen d'accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement. En outre, le Directeur exécutif a déclaré à la quarante-troisième session du Conseil que l'ONUDI avait, à propos du Colloque, assumé des responsabilités d'ordre financier et juridique et que les organismes participants avaient affecté des ressources importantes à ce Colloque. Il faut espérer que les pays participants se feront représenter par des techniciens et des experts et que des représentants de l'industrie et des secteurs économiques connexes participeront également aux débats.

32. Le taux de croissance économique pendant la première Décennie des Nations Unies pour le développement a été décevant jusqu'ici; mais la Décennie

n'a pas été un échec complet; elle a permis d'acquérir une expérience utile et elle a fait prendre conscience aux différents pays des problèmes sous-jacents du développement économique. La délégation nigérienne fait donc sienne l'opinion exprimée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la quarante-troisième session du Conseil, à savoir que la présente Décennie pour le développement ne constitue qu'une étape qui permettra d'entreprendre une action plus vigoureuse au cours des prochaines décennies. Il est cependant nécessaire d'évaluer la situation actuelle et de décider s'il ne serait pas plus réaliste de changer certaines méthodes utilisées pour fixer les objectifs. Le Comité de la planification du développement a formulé un certain nombre de propositions qui recueillent l'agrément de la délégation nigérienne. Le Comité a suggéré à juste titre que les Nations Unies adoptent pour la deuxième Décennie pour le développement une charte qui préciserait les objectifs à réaliser par une action internationale et les moyens à utiliser à cet effet. Il a également suggéré qu'en adoptant ces objectifs, les gouvernements des Etats Membres prennent des engagements quant aux mesures qu'ils appliqueront. Il a indiqué que l'on pourrait mettre au point des méthodes pour entreprendre les enquêtes internationales appropriées qui permettraient d'évaluer les progrès accomplis chaque année et, si besoin est, de conclure entre pays développés et pays en voie de développement des accords relatifs à des mesures particulières. La délégation nigérienne estime qu'il faut que les pays développés qui n'ont pas fourni aux pays en voie de développement l'assistance que l'on attendait d'eux prennent des engagements. L'une des principales raisons pour lesquelles le taux de croissance globale fixé par la première Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas été atteint dans les pays en voie de développement est que l'assistance fournie à ces pays a été insuffisante.

33. Les principaux facteurs qui ont conduit à la crise alimentaire mondiale actuelle sont exposés dans le Rapport intérimaire du Secrétaire général (E/4352). Ce sont surtout les pays en voie de développement qui doivent tenter de résoudre les problèmes liés à cette question et intensifier leurs efforts pour contrôler la croissance démographique, la demande d'aliments et développer leur production alimentaire intérieure; mais la communauté internationale peut, elle aussi, apporter une contribution appréciable en aidant ces pays à moderniser leur agriculture, à construire des entrepôts frigorifiques et des installations de transformation et de transport.

34. M. VERCELES (Philippines) exprime l'espoir qu'au cours de la présente session les pays développés et les pays en voie de développement travailleront de concert à résoudre les graves problèmes économiques et sociaux qui se posent au monde et dont beaucoup sont étudiés par la Commission depuis plus de vingt ans. La deuxième Conférence de la CNUCED constituera une étape importante vers cet objectif; le représentant des Philippines espère que des décisions constructives seront prises à la Conférence et que les pays développés ne s'opposeront pas aux pays en voie de développement comme ils l'ont fait lors de la première Conférence. L'ONUDI, elle aussi, est extrêmement importante pour les pays en voie de

<sup>1/</sup> Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. 1: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

développement, et la délégation philippine appuiera les nombreuses et sages recommandations formulées par le Conseil du développement industriel. Le programme de travail approuvé par le Conseil mérite d'être soutenu, ainsi que le prochain Colloque international sur le développement industriel. Il convient de rendre hommage au Gouvernement autrichien pour son offre généreuse de construire à Vienne un centre qui coûtera 25 millions de dollars, et de le donner à bail aux Nations Unies pour 99 ans moyennant un loyer symbolique. La délégation philippine attache également une grande importance au Fonds d'équipement des Nations Unies qui aidera les pays en voie de développement en complétant les sources de capitaux existantes grâce à des subventions et à des prêts à long terme à intérêt modéré, contribuant ainsi à combattre les effets de l'hémorragie annuelle de capitaux dont souffrent ces pays et qui a atteint le chiffre effrayant de six à sept milliards de dollars. La CNUCED, l'ONUDI et le Fonds d'équipement des Nations Unies sont les trois principales réalisations des Nations Unies au cours de la première Décennie du développement, et tous les Etats Membres doivent les soutenir; c'est ce que les Philippines ont, pour leur part, l'intention de faire, dans la mesure de leurs modestes moyens.

35. Un autre projet qui mérite de retenir l'attention est l'étude entreprise par le Secrétaire général pour définir un cadre préliminaire de la stratégie internationale du développement qui fixera les objectifs et les buts à atteindre pour les années 1970. Pour préparer ce cadre, il faut veiller à ce que la planification du développement international reflète les programmes nationaux de développement des pays en voie de développement et soit coordonnée avec ces programmes. Les objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour le développement ne seront

pas entièrement réalisés, mais la communauté internationale doit tirer profit de l'expérience acquise et prendre la décision de faire face aux problèmes qui se poseront au cours de la deuxième Décennie avec plus de sincérité et de fermeté.

36. Le Gouvernement philippin continuera d'accorder au PNUD le soutien qu'il mérite et fera part à la prochaine conférence d'annonce des contributions de son intention d'accroître sa contribution dans une modeste mesure. La Commission pourrait envisager de recommander que, compte tenu du fait que les pays en voie de développement manquent de capitaux, le PNUD les autorise à verser leurs contributions de contrepartie en nature.

37. Il est regrettable que, pour la deuxième année consécutive, la question du développement régional n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour de la Commission. La délégation philippine espère que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale en tant que question prioritaire. Le développement régional est une question cruciale dans le monde entier, et notamment en Asie du Sud-Est. Les pays de cette région ont déjà créé un certain nombre de nouvelles institutions économiques et sociales qui travaillent à promouvoir la paix et le progrès: l'Association des Etats de l'Asie du Sud-Est, le Conseil de l'Asie et du Pacifique, la Conférence pour le développement de l'Asie du Sud-Est et la Banque asiatique de développement. En outre, l'Institut international de recherches sur le riz a mis au point une nouvelle variété de riz à haut rendement qui contribuera beaucoup à pallier la pénurie alimentaire en Asie du Sud-Est et même dans le monde entier.

*La séance est levée à 12 h 25.*